



52, rue des Chênes  
78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse

## COMPTE RENDU CONSEIL DE QUARTIER DU 22 / 10/2024

---

Etaient présents :

**Municipalité :**

Mme CHALLIER : Coordinatrice CCQ - M. DUFRASNES : Cadre de vie, Equipement

M. VERNISSE : Sécurité - Affaires générales

**Habitants :** Mme CHAMPIÉ - Mme LAFAYE - M. SAVIN - Mme VANHELLEPUTTE

**V.H.S.R. :** Mme MICHEL, M. MOITTIER

**Un point est fait sur ce qui s'est passé cet été :**

- Inauguration de l'aire de jeux et du DOJO (financé par la F.F. de judo). Ce dojo permet d'initier au judo les élèves de Jacques Liauzun sans obligation d'inscription.  
Mme Champié précise que pour le moment personne n'en bénéficie.  
M. Dufrasnes va se renseigner pour savoir quand cela va commencer.
- Actuellement, le Hip Hop est également enseigné par un professeur.
- Jeux Olympiques : 4 coureurs + Epreuves de cyclisme + Soirée au château de Coubertin
- Rénovation et agrandissement de l'Ecole Jean Jaurès
- Nouveau C.C.A.S. déplacé
- Ouverture d'une crèche de 39 lits en 2025 dont 6 pour les entreprises

Les inondations ont fait beaucoup de dégâts. Tous les sols y compris les plateaux sont gorgés d'eau. Une des solutions serait d'installer des batardeaux anti-inondation devant les portes.

La crue a commencé par le Montabé, et le SIAVY travaille pour éviter que l'eau dévale du plateau de Limours. Sont concernés les services de l'eau, mais aussi les services qui protègent la biodiversité dont les motivations de protection contrarient parfois les actions des services de l'eau.

Un concert caritatif pour venir en aide aux sinistrés des inondations a été organisé le 20 octobre 2024 et a permis de récolter plus de 6 000€.

Mme Champié précise que les inondations seront de plus en plus fréquentes, violentes et dévastatrices. C'est un argument supplémentaire pour obtenir des infrastructures correctes sur Beauplan.

M. Dufrasnes : les subventions pour le gymnase sont inexistantes : le Conseil Départemental est à l'agonie et le Conseil Régional limite au maximum. Il y a des projets qu'on voulait faire et qu'on ne fera pas.

**Clairière :**

L'aire de jeux est très appréciée et joue son rôle de convivialité et de rencontre des familles. Des bancs et une table de pique-nique seront ajoutés, un arbre a besoin d'être taillé. Mme Vanhelleputte demande de mettre en évidence l'âge max de 12 ans pour l'utilisation de l'aire

M. Moittier demande que 2/3 arbres soient ajoutés pour délimiter la zone.

Mme Michel demande 2 tables de ping-pong sur le côté du gymnase vers le terrain de pétanque.

Mme Vanhelleputte précise que le terrain de foot et le terrain de pétanque sont à refaire.

Qu'il manque des poubelles avec sac pour déjections canines.

Afin d'éviter les déjections des chiens dans la clairière, -ce qui est très désagréable et dangereux pour les enfants les adultes et les personnes âgées- il y aurait lieu d'avoir un panneau devant la barrière dans ce sens comme celui demandant la tenue en laisse des chiens

De l'avis de tous, il ne faut pas que la Clairière devienne un parc urbain. Il faut respecter cet espace qui doit rester naturel. Peut être disperser les éléments sportifs (tables de ping-pong par ex) dans d'autres endroits du quartier.

L'éclairage automatique à l'arrière du gymnase (face côté terrain de boules) ne se déclenche pas.

### **Entretien du quartier : Qui fait quoi ?**

Pour rappel, Les élus ne sont pas les responsables des services techniques.

Services Techniques : assurent l'entretien des rues, coupent les végétaux qui sont sur les trottoirs, l'entretien des ronds-points, réparent les dégradations légères de la voirie, caniveaux.

Sur le site de la mairie, adresser directement un mail à



Copie : [dominique.dufasnes@ville-st-remy-chevreuse.fr](mailto:dominique.dufasnes@ville-st-remy-chevreuse.fr)

Réfection de la voirie : Signaler aux Services techniques. Copie D. Dufasnes. La commune a un bail de voirie.

Habitants : sont responsables devant leur habitation, du trottoir jusqu'au caniveau (non inclus). Ils doivent nettoyer leur trottoir et couper les végétaux qui dépassent de leur habitation.

CAT D'Aigrefoin : assurent l'entretien des pelouses Place de Beauplan et de la Clairière.

Mme Michel précise qu'il faut

- Exiger du CAT d'Aigrefoin qu'il ramasse l'herbe et les branchages. A plusieurs reprises les bouches d'égout ont été bouchées place de Beauplan, l'eau ne pouvant plus s'évacuer.
- Demander le ramassage des feuilles et des branchages dans les caniveaux
- Demander la vérification des bouches d'égouts car parfois il y a des végétaux qui poussent à l'intérieur, en Septembre / Octobre. C'est une mesure préventive qui peut empêcher beaucoup de désagréments.

En cas de problèmes : Services Techniques avec copie D. Dufasnes

SEPUR : Rues nettoyées régulièrement mais les herbes qui poussent dans les caniveaux ne sont pas arrachées.

SUEZ : en charge de l'assainissement

### **Sécurité :**

Mme Michel rappelle que 2 véhicules ont été dévalisés et 1 véhicule volé. Elle demande si la gendarmerie a utilisé les caméras prévues à cet effet, et si les responsables ont été identifiés.

Les élus ne sont pas au courant de ces faits. Personne ne sait si il y a eu dépôt de plainte et si la gendarmerie a agit dans ce sens.

Elle demande combien de caméras sont installées dans le quartier et où: refus de réponse de la part de M. Vernisse. Pourtant une zone sous video surveillance doit être signalée (Mme V).

Les caméras sont-elles en état de marche ? En ce qui concerne celles de la Clairière il y avait un problème de raccordement internet avec le centre de loisirs. Les autres on ne sait pas. Réponse de Messieurs Dufasnes et Vernisse : « Depuis je pense que ça fonctionne »

➡ On doit nous tenir au courant.

Mme Michel dit que cette réponse est inadmissible car la même depuis 4 ans. Depuis le temps cela devrait être résolu et opérationnel compte tenu des problèmes déjà connus qui ont lieu le soir dans la Clairière et sur le parking. De plus ces caméras permettraient maintenant de sécuriser l'aire de jeux comme annoncé dans le CR de mars 2023. Que l'on a pas besoin de relier des caméras à Internet pour qu'elles fonctionnent, d'autres possibilités existent. Les craintes et les demandes des habitants ne sont pas considérées. VHSR ne se contente pas des réponses évasives du responsable de la sécurité.

Les interventions de la Police Municipale sont limitées à la journée et en semaine. La gendarmerie lorsqu'elle est appelée n'intervient pas toujours car a d'autres interventions dans le secteur.

Une bonne nouvelle toutefois : Les gendarmeries de Chevreuse et Magny les Hameaux ont fusionné.

Magny peut intervenir rapidement. Toutefois, c'est toujours la gendarmerie de Chevreuse dont on dépend et que l'on doit appeler en cas d'intervention.

### **Divers :**

- Rue des Bosquets : manque un lampadaire entre n° 39 et 41 depuis plus d'un an et signalé.
- Manque une signalisation rue des Bosquets au carrefour de l'École (sens unique mais vélos à contre-sens) et rue de la Clairière qui indiquerait la présence éventuelle de vélos. La voiture venant de la rue de la Clairière qui débouche rue des Bosquets peut rencontrer un 2 roues sans visibilité.
- Les forains du manège du centre-ville ne viendront plus à Saint-Rémy.
- Les pompes à Chaleur : Existe-t-il une information visible sur le permis de construire ou en cas de rénovation pour savoir qu'une pompe à chaleur sera installée ? Il faut se renseigner auprès du service urbanisme mais c'est fort improbable car une pompe à chaleur peut être achetée individuellement. Oui mais une demande préalable de travaux est-elle requise ?
- Le retrait des panneaux avec les plans de quartier illisibles, obsolètes et dégradés est demandé (entrée de Carrefour et sortie rue des Chênes).  
A la place VHSR propose un panneau d'entrée de quartier (comme à l'entrée du Rhodon) « Hauts de Saint-Rémy » rappelant les règles de la zone 30, la priorité aux piétons et cyclistes. (un ex papier sommaire est donné)
- Des poubelles sont demandées à chaque abris de bus. (nécessité absolue à l'arrêt "Cabane" dans le sens St Rémy - Magny Les Hameaux).  
Les abris bus n'appartiennent pas à la commune, ils sont sous la responsabilité des compagnies de transport qui doivent assurer leur équipement et leur nettoyage (ce qui n'est pas fait) On ignore la raison de la peinture blanche sur ceux de la route de Versailles.
- M. Savin rappelle sa demande de création d'un passage piéton Chemin de la chapelle/Buissons.
- Maison de Beauplan : Etat dégradé, fissures, revoir la peinture. Certaines toilettes ne marchent plus, il manque des poignées aux portes.
- Absence d'une poubelle à l'entrée du chemin d'Aigrefoin (qui mène à l'ESAT) qui pourrait être implantée près de l'abri. Beaucoup de détritux sont versés à cet endroit.

### **55 logements au 27 route de Versailles inscrits dans le Plan Local de l'Urbanisme :**

Mme Champié demande s'il y a un projet en cours.

Les élus précisent qu'il s'agit d'un terrain privé, que rien est confirmé pour le moment. La loi SRU impose la construction de logements sociaux. La pénalisation actuelle pour la commune est de 350 000 €/an. Si la loi n'est pas appliquée, le préfet risque de prendre la main.

Mme Lafaye répond que des communes se sont battues pour réduire la construction de logements sociaux et qu'elles ont été entendues, leurs pénalités n'ont pas été augmentées.

### Point sur les anciennes demandes : (M.Moittier)

- Rond-Point rue de Château-d'eau : il faut casser la dalle et prendre l'exemple de celui de la rue des Sapins/Chênes. Une proposition sera étudiée en 2025.
- Barrière de la Clairière : projet V.H.S.R., entériné par la mairie, mais longueur de barrière non respectée. Bien que l'association ait prévenu à temps de l'erreur (ce qui était modifiable à l'époque) l'installation a été réalisée. Ceci a entraîné une nouvelle dégradation de la barrière par un bus ce qui a été réparée très rapidement.

Par contre la barrière sélective PMR ne fonctionne pas (déclaré par VHSR depuis l'installation)  
M. Dufrasnes va se rendre sur site, et nous tient au courant.

- Parapet Route de Versailles qui empiète sur le trottoir doit être tronçonné.
- Rue des Chênes / Rond Point Sapin, le manque de trottoir présente un danger permanent lorsque les véhicules arrivent de la rue des Sapins et tournent à gauche rue des Chênes. Trottoir de 50 cm, des jeunes enfants habitent à cet endroit, il faut un aménagement approprié.

Mme Michel et M. Dufrasnes vont se rendre sur les lieux.

- Bien que le Domaine de Chevincourt soit privé, il y aurait lieu de le nettoyer complètement. Les squatteurs ont laissé des meubles, des détritux de toutes sortes. Alors que ce domaine était magnifique, ce n'est plus qu'un amas de détritux. Des photos ont été prises et sont à la disposition de la mairie.
- Phase de test d'extinction de luminaires la nuit dans les quartiers Beauséjour et du Rhodon : La phase de test est terminée, les avis des riverains vont être recueillis. Bilan en novembre
- Aménagement de l'aire de jeux Allée des Ibis afin de redonner un espace de jeux correct réservé à la petite enfance, à proximité des habitations des assistantes maternelles. D. Dufrasnes assure une étude et proposition de projet courant 2025.

### Résidence du Verger :

Mme Lafaye souligne les problèmes importants qui s'accumulent à cause de l'absence depuis plusieurs années du gardien en arrêt de travail prolongé bien qu'il bénéficie d'un logement.

- De ce fait, certains résidents sont obligés de se charger régulièrement des tâches liées aux poubelles, aux encombrants, aux sacs à déchets verts, aux remontées / signalements des divers problèmes internes.
- Le personnel tournant de remplacement n'est pas suffisant malgré la bonne volonté dont il fait preuve.
- Les poubelles des déchets verts n'ont pas été distribuées au sein de la résidence. (il y a une quarantaine des pavillons et une dizaine d'appartements en rez-de-jardin avec pelouse privative).
- Elle signale la présence d'une personne qui aurait besoin de soutien médical et/ou social.

M. Dufrasnes va signaler les problèmes à I 3 F, et faire pression pour qu'ils soient réglés.  
Signalement également auprès de l'élue qui s'occupe du social.